

ARBORICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre
du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



G.R.C.E.T.A.
de Basse Durance



Bulletin n° 12 / 2015
Mercredi 20 mai 2015

Faits marquants :

Cerisier :

- Développement végétatif : « Petit fruit » à récolte en cours.
- *Drosophila suzukii* : vol actif. Dégâts fréquents sur variétés précoces.
- Mouche de la cerise : vol actif.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Animatrice Filière Pomme/Poire : Myriam BERUD (Station d'Expérimentation La Pugère),
Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

Animatrice Filière Cerise : Emmanuelle FILLERON (Ch. d'Agri.Vaucluse/Domaine Expérimental La Tapy),
Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR :

Chambres d'Agriculture de Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence,
CIRAME, GRCETA Basse Durance, CETA Cavaillon, CETA Terroir de Crau,
OP SICA Edelweiss, OP Vergers de Beauregard, OP Alpes Coop Fruits, OP COPEBI, SICA Pom'Alpes,
Sociétés RAISON'ALPES, CAPL, ALPESUD.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENTS FILIÈRES ET RÉDACTEURS DE CE BULLETIN
POMME-POIRE : Myriam BERUD - tel : 04 90 59 29 00
SEA La Pugère - m.berud@lapugere.com
CERISE : Emmanuelle FILLERON - tel : 04 90 62 69 34
Domaine Expérimental La Tapy - efilleron@domainelatapy.com
PRUNE : Laurent POULET - tel : 04 90 92 26 90
GRCETA Basse Durance - laurent.poulet@grceta.fr



CERISIER

Bulletin n° 12 / 2015
Mercredi 20 mai 2015

Secteur Basse Durance :

◆ DEVELOPPEMENT VEGETATIF



Stade J



Début véraison



Mi-véraison



Maturité

Stades « Petit fruit » à « Maturité », selon les variétés et les zones géographiques.

VARIETES	Burlat	Folfer	Napoléon	Summit	Belge
STADE PHENO.	Mi-véraison à récolte en cours	Début véraison à couleur 2	Mi-véraison	Début à mi véraison	J à début véraison

◆ DROSOPHILA SUZUKII

Les niveaux de captures sont globalement inférieurs à ceux de la semaine dernière dans tous secteurs. Le vent gênant l'insecte et l'augmentation de l'attractivité des cerises en cours de maturité par rapport aux pièges peuvent l'expliquer.

Les captures hebdomadaires des pièges du réseau sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Captures hebdomadaires sur le réseau de pièges *Drosophila suzukii* :

Commune	du 8 au 14 avril	du 15 au 21 avril	du 22 au 28 avril	du 29 avril au 5 mai	du 6 au 12 mai	du 13 au 19 mai
APT	-	-	-	6	36	4
BEDOIN	-	29	37	64	76	24
BONNIEUX	-	-	13	-	26	-
CABRIERES D AVIGNON	53	80	256	81	40	36
CARPENTRAS 1	111	361	291	161	549	121
CARPENTRAS 2	168	154	97	47	79	30
CARPENTRAS 3	-	336	406	142	670	68
CUCURON	-	-	169	-	386	-
LA MOTTE D AIGUES	-	-	0	0	3	1
MALAUCENE	41	118	269	180	140	28
MENERBES	152	157	306	187	32	20
MODENE	76	205	206	148	168	100
MORMOIRON	-	-	12	-	10	1
St SAT. LES APT	-	-	331	-	246	-
VENASQUE	64	75	288	80	44	4

Des dégâts sont fréquemment signalés sur variétés précoces, même protégées.

Estimation du risque : Le risque d'attaque reste élevé. L'ensemble des variétés sont concernées par ce risque. Rester très vigilant.



CERISIER

Bulletin n° 12 / 2015
Mercredi 20 mai 2015

 Secteur Basse Durance :

✦ RHAGOLETIS CERASI (MOUCHE DE LA CERISE)

Vol en cours

Estimation du risque : Les premières pontes de la mouche ont lieu en théorie 7 à 10 jours après l'émergence de l'adulte. Les larves éclosent environ une semaine après la ponte. Les éclosions sont donc en cours

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.